

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°5 DU PLUiH –  
MODIFICATION DU ZONAGE DES PARCELLES B 753, 754, 968, 969, 970, 971, 972 et 973 sur  
la commune de Péron**

La concertation concernant la révision allégée n°5 du PLUiH, portant sur le classement en zone A des parcelles cadastrées B 753, 754, 968, 969, 970, 971, 972 et 973 sur la commune de Péron, engagée le 8 juin 2023, prendra fin le **vendredi 17 novembre 2023 à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.